



Comité Départemental de Tennis de Table de la Moselle

Siège : 59, rue de la gare - 57490 L'HÔPITAL

Site internet : www.cd57tt.fr

Adresse postale :

BP 7 - 57490 L'HÔPITAL

CONVOCATION COUPE MOSELLE PREMIUM Demi-finales, Place $\frac{3}{4}$ et Finale

Samedi 2 juin 2018 à 16h00, à

TERVILLE – Espace Sportif des Acacias – Rue Fabert

Equipes qualifiées à l'issue de la phase de poule :

STE MARIE AUX CHÊNES 1

FORBACH US TT 1* TFOC TT 1

MANOM JS 1

STE MARIE AUX CHÊNES 2

*Forfait de FORBACH US TT 1

Rappel du règlement :

Les rencontres se jouent par équipes composées de 2 à 4 joueurs, avec les restrictions suivantes :
- la participation est interdite aux Messieurs et aux Dames dont les points sont inférieurs à 1300 Points

Le classement de début de saison est pris en compte pour toute la compétition

Tout joueur engagé dans une équipe ne pourra plus évoluer dans une autre équipe pour la durée de la compétition.

Les rencontres se déroulent suivant la formule dite « Coupe Davis », à savoir deux simples, suivis d'un double puis des deux autres simples.
(A/X, B/Y, AB/XY, A/Y, B/X)

Le règlement complet de l'épreuve est consultable sur le site internet du comité départemental, www.cd57tt.fr, en rubrique « Le Comité de la Moselle / Statuts et Règlements »

Le Juge-Arbitre sera M. Denis OMLOR - 06.73.37.52.74 - d.omlor@wanadoo.fr

Le club organisateur de Terville proposera aux joueurs et accompagnateurs une buvette durant toute la compétition, mais aussi une restauration pendant la pause entre les demi-finales et le début des finales.

Un contrôle des licences et des certificats médicaux sera effectué.

La tenue sportive aux couleurs du club est obligatoire, de même que la tenue identique pour l'ensemble d'une équipe.

Le tirage au sort des rencontres sera effectué sur place vers 15h00.

La Finale et la Place $\frac{3}{4}$ débiteront vers 20h00.

Le Responsable de l'épreuve,
Denis OMLOR



Tél : 09.64.26.37.10

Fax : 03.87.82.37.19

Mel : contact@cd57tt.fr

